



EU-ETS 4 - SURVEILLANCE ET DECLARATION

Comment élaborer ou modifier le plan de surveillance des émissions pour la période 2021-2030 ?

EU-ETS : European Union Emissions Trading System

Programme détaillé de la formation

Objectifs



- Appréhender les enjeux réglementaires de la phase 4 de l'EU-ETS
- Comprendre les exigences de la phase 4 en matière de surveillance et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre
- Satisfaire aux exigences relatives à l'élaboration ou la modification du plan de surveillance des émissions

Contenu



1. Rappel du contexte réglementaire

- Contexte général, textes fondamentaux, état d'avancement réglementaire
- Démarche, rôles des acteurs, échéances, cycle de conformité

2. Règles de surveillance et d'estimation des émissions de gaz à effet de serre

- Présentation des règles de surveillance et de déclaration des émissions
- Changements phase 3/phase 4
- Contenu du plan de surveillance, critères de modification et documents connexes

3. Mise en œuvre pratique : études de cas

Le formateur du Citepa s'attachera à présenter les documents à compléter par les exploitants à travers différents cas pratiques, afin d'illustrer le propos réglementaire. Des exemples permettront également de guider les participants sur les points particuliers et sur les pièges à éviter.

Contexte réglementaire



La Directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 a été modifiée en 2018 par la Directive (UE) 2018/410 pour la période 2021-2030 de l'EU-ETS. Conformément au règlement délégué (UE) 2019/331 du 19 décembre 2018 (dit « FAR »), les installations assujetties ont transmis des données historiques et un plan méthodologique de surveillance au 30 mai 2019 afin de calculer l'allocation provisoire de quotas à titre gratuit pour la 1^{ère} période 2021-2025. Par ailleurs, le règlement (UE) n°601/2012 qui régit les règles de surveillance et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre soumises à l'EU-ETS a été modifié en 2018 par le règlement (UE) n°2018/2066. Celui-ci est applicable à partir du 1^{er} janvier 2021. La maîtrise des règles définies dans ces textes et la connaissance des documents annexes sont essentielles pour la mise en conformité des installations et la compréhension des enjeux réglementaires, techniques, et financiers associés à l'EU-ETS 4.

Public concerné



- Exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement
- Responsables environnement
- Ingénieurs conseil
- Administration / Inspection des installations classées
- Vérificateurs

Aucune connaissance préalable requise

Matériel



Afin de profiter au mieux de notre formation, nous vous recommandons de vous munir de votre ordinateur portable (nous informer en cas d'impossibilité).

Un accès internet WI-FI est prévu dans la salle de formation.

Horaires et lieu



- Horaires de la formation : **9h30 - 17h30**
 - Durée d'enseignement : 7 heures
 - En visio-conférence :
 - L'outil Teams est utilisé
 - Une pause de 1h30 entre 12h15 et 13h45
 - Deux pauses de 15 minutes (matin et après-midi)
 - En présentiel :
 - Deux pauses avec collation sont prévues dans la journée (matin et après-midi)
 - Une pause déjeuner est prévue dans un restaurant proche du CITEPA (les frais sont inclus dans le tarif de la formation)
 - Sauf indication contraire, les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux du CITEPA : **48 rue de Paradis, 75010 PARIS**
-

Méthodologie pédagogique et technique



- Formation **en présentiel** ou **en visioconférence**
 - Formation **en groupe** (12 participants maximum)
 - Formation **inter-entreprise** (des formations intra-entreprises peuvent être organisées sur demande)
 - En présentiel : un support de formation papier distribué à chaque participant (option payante en visio-conférence)
 - En visio-conférence : accès au support de formation en format numérique pendant 1 an
 - Méthodes pédagogiques applicatives et affirmatives
 - Evaluation formative par des quizz oraux et des études de cas
 - Interaction questions/réponses tout au long de la formation
 - Manipulation des modèles Excel visant à assurer la conformité vis-à-vis de la réglementation obligatoire
-

Dispositif d'évaluation



Une enquête de satisfaction papier est distribuée à chaque participant en fin de formation afin de recueillir les commentaires et opinions des participants à la formation.

Dispositif de suivi



Une feuille d'émargement est signée par les participants et le formateur par demi-journée.

Contact



Administratif : Valentine DALODIERE
formations@citepa.org

Technique : Coralie JEANNOT
coralie.jeannot@citepa.org

Formateurs (en alternance)



Coralie JEANNOT (responsable des formations EU-ETS 3 et EU-ETS 4)

Diplômée de l'Université Paris Diderot en Master « Atmosphères et Qualité de l'air », Coralie JEANNOT a rejoint le Citepa fin 2010. Elle est responsable de l'unité NDC, Adaptation, Clusters et ETS.

Principaux domaines d'expertise

EU-ETS : plans de surveillance des émissions, demandes d'allocation de quotas à titre gratuit, déclarations annuelles des émissions pour différents secteurs industriels et assistance auprès de l'administration (DREAL et Ministère en charge de l'écologie)

Inventaire national des émissions : secteurs de l'industrie manufacturière (industrie métallurgique)

Projets : revues internationales d'inventaire, tierce expertise ETS, etc.

Etienne FEUTREN

Diplômé du Master « Economie de l'Environnement et des Ressources Naturelles » de la Toulouse School of Economics, Etienne FEUTREN a rejoint le Citepa en 2018.

Principaux domaines d'expertise

EU-ETS : plans de surveillance des émissions, demandes d'allocation de quotas à titre gratuit, déclarations annuelles des émissions pour différents secteurs industriels et assistance auprès de l'administration (DREAL et Ministère en charge de l'écologie)

Inventaire national des émissions : secteurs de l'industrie manufacturière (industrie minérale)

Projets : adaptation au changement climatique, coûts environnementaux, etc.

